

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2024-019 – Fournitures sanitaires pour le local FMCN - La Conterie – ETS 2ED

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu les offres reçues,

DÉCIDE

Article 1 – De procéder aux travaux de remise en état des sanitaires du local FMCN sis 13 rue de la Conterie – Condé-sur-Noireau - 14110 Condé-en-Normandie auprès des Etablissements 2ED sis 927 rue Aristide Boucicaut – 61100 Flers pour un montant de 2 803.06 € HT. soit 3 363.67 € TTC.

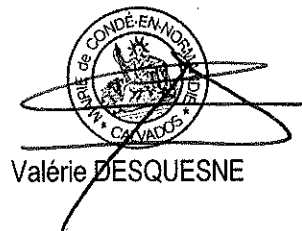
DIT

Article 2 - Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 8 février 2024

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE